

**CABRI - AGGLOMERATION DE SAINT BRIEUC**

**CONSEIL D'AGGLOMERATION  
SEANCE DU 26 Juin 2008**

**Délibération DB 80- 2008**

L'an deux mille huit, le vingt six juin à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence du Président Monsieur Michel LESAGE.

Le Secrétaire de séance est Monsieur Jérôme KERHARDY.

**MEMBRES PRESENTS :**

HILLION	D. BOULAIRE, D. LE MEUR, JF. PHILIPPE, S. HAMON,
LA MEAUGON	A. BOTHOREL, A. PORTANGUEN
LANGUEUX	M. LESAGE, AM. LE MAOULT, J. BELLEC, S. GUIGNARD
PLEDRAN	M. RAOULT, JC. ROUILLE, M. LOPIN, JM. MOUNIER
PLERIN	R. PEDRON, P. FAISANT, JL. COLAS, J. KERHARDY
PLOUFRAGAN	R. MOULIN, A. QUELEN, C.ORAIN, A. MAHE, F. LE MENEZ, P. DUVAL
PORDIC	G. GASPAILLARD, J. CARE, Y. BRIAND, S. EVEN
SAINT-BRIEUC	B. JONCOUR, A. CADEC, MC. DIOURON, B. BLEVIN, O. RAULT, G. BLEGEAN, J. LE GAGNE, E. SEITE, H. ALIPOUR, E. BOT, M. COTTRET, B. LE GONIDEC, G. ROBERT, N. LEBRETON, Y. DREVES, JG. LE BERE, M. BOIVIN, M. HUBERT, P. BOURQUARD
SAINT-DONAN	L. KERBOEUF, L. BIDAULT
SAINT-JULIEN	C. BLANCHARD, J. LE BORGNE
TREGUEUX	J. BASSET, MA. JAFFRELOT, Y. BENMESSAOUD, D. JEGOU
TREMELOIR	D. CHARLES, J. LE POTTIER
TREMUSON	G. LE GALL, M. HAMEURY
YFFINIAC	M. HINAULT, JY. LANOE, V. LAUTREDOU, J. CABARET

**MEMBRES EXCUSES :**

HILLION	Y. DORE,
LANGUEUX	J. AUDRAIN
PLEDRAN	S. BRIEND
PLERIN	R. KERDRAON, P. QUEMERE
PORDIC	M. NOULLEZ, F. LOZACH, M. CHEVE
SAINT BRIEUC	A. CROCHET, B. LE RUN, JJ FUAN
TREGUEUX	A. JOUAN,
YFFINIAC	M. BALLAY

**MEMBRES ABSENTS**

PLERIN	G. LE ROUX
SAINT BRIEUC	P. DELOURME

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de présents : 63

Nombre de votants : 63



## **CABRI - AGGLOMERATION DE SAINT-BRIEUC**

### **CONSEIL D'AGGLOMERATION**

**Séance du jeudi 26 juin 2008**

-----

### **Délibération DB80-2008**

-----

**Rapporteur : Monsieur Dominique LE MEUR**

**Objet : Tram train étude**

### **EXPOSE DES MOTIFS**

Le Conseil Général a saisi par courrier la CABRI en date du 26 mai 2008 dans l'optique de constituer un groupement de commande, associant à parité le Conseil Général, le Conseil Régional, et la CABRI, pour la réalisation d'une étude portant à la fois sur les volets transports à l'intérieur du Périmètre de Transports Urbains, d'aménagement du territoire et de développement économique .

Cette étude porterait sur la réhabilitation de la voie ferrée existante entre Le Légué, la Gare de Saint Brieuc, les Châtelets et Plaintel - en vue d'y développer le transport du fret et le transport de voyageurs.

Dans le Plan de Déplacement Urbain voté à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération le 28 septembre 2006 (axe 2), il est prévu d'étudier les potentialités du réseau ferré en terme de desserte péri urbaine (en complément de l'offre de transports urbains pour proposer une alternative à la voiture particulière). Cela concerne les secteurs d'Yffiniac, La Méaugon, Saint-Julien et les Châtelets pour la CABRI .

La CABRI, sensible à cette démarche, doit se prononcer sur la participation à cette étude.

Concernant la problématique spécifique transports de voyageurs, cette étude d'opportunité et de faisabilité devra porter sur un état des lieux des infrastructures, tant au niveau quantitatif que qualitatif, ainsi que sur leur fonctionnement, identifier les contraintes techniques et évaluer les potentiels de clientèle en fonction des origines/destinations des déplacements dans l'agglomération, les besoins en service.

L'infrastructure ferrée se situant à l'arrière de l'habitat sur la partie centrale de l'agglomération, il conviendra aussi d'aborder la question de l'aménagement visant à ouvrir des accès sur la voie ferrée.

Au BP 2008 aucun crédit n'a été inscrit pour engager cette étude ; les crédits seront inscrits en DM 2 dans la limite d'un 1/3 de l'enveloppe prévisionnelle de 100 000 € et dans les conditions prévues à l'article 8 de la convention.

Une convention spécifique relative à la constitution du groupement de commandes pour cette étude sera signée entre les trois partenaires.

## DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment son article 8,

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commande élaboré en concertation

Vu l'avis favorable de la Commission Transports et Déplacements en date du 04 juin 2008

Le Bureau saisi le 12 Juin 2008

### APRES EN AVOIR DELIBERE

### LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Par :

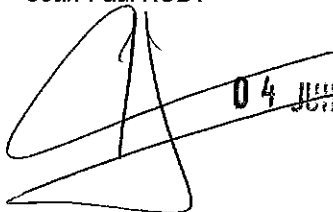
Présents : 63	Pouvoirs : 0	Total : 63	Exprimés : 63
Voix Pour : 63	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

### DECIDE :

- D'approuver l'adhésion de la CABRI-Agglomération de Saint-Brieuc au groupement de commandes constitué avec le Conseil Général, le Conseil Régional en vue de la réalisation d'une étude sur les potentiels de la voie ferrée nord/sud entre le légué , la gare de Saint Brieuc, les châtelets, Plaintel
- D'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commande pour l'opération concernée
- D'inscrire les crédits relatifs à cette étude à la décision modificative N° 2

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture  
le **04 JUN. 2008**

Et de l'affichage effectué le  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Jean-Paul HUBY

  
**04 JUN. 2008**

